

DEPARTEMENT DU NORD

-----

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

-----

**VILLE d'HAZEBROUCK**

-----

**OBJET**

**N°2026/065**

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE (5.3)**

**Désignation des représentants :**

**Malraux-Spectacles**

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

ID : 059-215902958-20260401-2026\_065-DE

**S<sup>2</sup>LO**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
des Délibérations du Conseil Municipal  
d'HAZEBROUCK**

**SEANCE DU MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2026**

L'An deux mille vingt-six, le premier avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le vingt-six mars deux mille vingt-six.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 33 Absents ayant donné pouvoir : 2 Absent : 0

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,  
M. GRIMBER, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, M. GAMELIN,  
Mme DORMION-ROUSSEZ, M. CHAFCHAF, Mme FLORQUIN-BLONDEL,  
M. DENTENER  
Adjoints,

M. DELVA, Mme SPRIET, M. DEVOS, Mme FERLIN, M. Philippe DUHAMEL,  
Mme ANDRE, M. WYCKAERT, Mme SCHERRIER, M. LECLERCQ,  
Mme SCHOONHEERE,  
Conseillers Municipaux Délégués,

M. TIBERGHIEU, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, Mme BRANDT,  
M. VERSCHEURE, Mme DELHAIZE, M. BRIFFAUT, Mme CZAPNICK-PORET,  
M. CASTRE, Mme SIX, M. SOOTS, Mme CAUDRON, M. LEFEBVRE,  
Mme LIONET  
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme. SAUZEAU qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL  
M. COTTE qui a donné pouvoir à M. LEFEBVRE

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Amaël BRIFFAUT

Malraux-Spectacles est une association créée en 1989 conformément à la Loi du 1er juillet 1901 et les textes en vigueur.

Les nouveaux statuts de Malraux-Spectacles ont été approuvés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 2025.

L'association a pour objet de :

- organiser une saison de spectacles vivants et s'affirmer comme une structure de production et de confrontation de formes artistiques pluridisciplinaires,
- impulser, dans son aire d'implantation, Hazebrouck et l'ensemble du territoire de Flandre, des actions de développement culturel favorisant de nouvelles initiatives à l'égard de la création artistique à destination des publics,
- favoriser l'accès à la programmation culturelle, en particulier en développant des dispositifs spécifiques. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée en direction des publics scolaires, des familles, des associations et des personnes qui n'ont pas accès à la culture pour des raisons financières ou sociales.

Le siège social de l'association est situé à Hazebrouck (59190) 4 rue du Milieu, 1er étage du château.

Conformément au Titre II (composition de l'association) et son article 4 : l'association est composée de membres de droit et de membres actifs avec voix délibérative.

1° - Sont membres de droit (6 membres maximum), les représentants des collectivités, désignés par elles, qui participent régulièrement et de façon significative au financement du fonctionnement global de l'association (pour la Ville d'Hazebrouck : 5 membres ; pour l'Agglomération Cœur de Flandre : 1 membre).

La modification de la composition des membres de droit pourra avoir lieu afin de permettre la représentativité des structures intercommunales ou de collectivités territoriales qui participeraient régulièrement et de façon significative au financement et au fonctionnement global de l'association. Cette modification peut avoir lieu à la demande des membres de droit et/ou sur proposition du Président lors d'un conseil d'administration si le nombre de membres de droit n'est pas modifié ; dans le cas contraire, seul une assemblée générale extraordinaire est habilitée à effectuer des changements.

2° - Les membres actifs (14 membres maximum) sont les adhérents de l'association à jour de leur cotisation annuelle et les représentants des partenaires. Sont membres actifs, au jour de l'adoption des statuts et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, l'ensemble des membres actuels de l'association « Malraux-Spectacles ».

Vu le renouvellement du Conseil municipal en date du 22 mars 2026 ;

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- de désigner 5 membres de droit au sein de cette association

**Mme Sabrina FLORQUIN-BLONDEL**  
**M. Philippe DUHAMEL**  
**Mme Sophie ANDRE**  
**Mme Brigitte SCHOONHEERE**  
**M. Jean-Rémy SOOTS**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

**Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal a décidé en séance, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et a autorisé le vote à main levée.**

**LE VOTE a donné les résultats suivants :**

**ADOpte à L'UNANIMITÉ  
(35 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)**

**POUR COPIE CONFORME**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Le Secrétaire de séance,**



**Amaël BRIFFAUT**

**Le Maire  
Vice-Président du Conseil  
Départemental du Nord,**



**Valentin BELLEVAL**